



3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 STE-FOY-LES LYON

LES PETITES CANTINES RESEAU

Association Loi 1901
852 550 771 RCS LYON

61 Cours de la liberté
69003 - LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



A l'attention des membres de l'association LES PETITES CANTINES RESEAU,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LES PETITES CANTINES RESEAU, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable à la suite de l'entrée en vigueur des règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre association perçoit des financements, tels que détaillés dans les notes « Ventilation des produits d'exploitation », « Ventilation des subventions d'exploitation », « Ventilation du mécénat » et « Ventilation des contributions financières » de l'annexe et procède à un traitement comptable détaillé dans le paragraphe « Produits constatés d'avance ».

Nos travaux ont notamment consisté à vérifier la correcte comptabilisation de ces produits au regard des conventions signées, ainsi que le respect du principe de séparation des exercices.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'**association** à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 12 mai 2025



Le Commissaire aux comptes

SOFAGEC

Philippe SALLE

Bilan Actif

		31/12/2025			
Règlement ANC 2022-06		Brut		Net	
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 358		1 358	1 358
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF IMMOBILISE	Installations techniques, mat. et outillage indus	1 288	1 288		1 031
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	11 000		11 000	1 000
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		13 646	1 288	12 358	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	190		190	1 840
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	32 254		32 254	50 794
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	664 133		664 133	935 913
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance	6 062		6 062	7 487
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	763 706		763 706	1 003 511
TOTAL (III)		1 466 345		1 466 345	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		1 479 991	1 288	1 478 703	
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(2) dont créances à plus d'un an					
					90 000

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	202 000	202 000
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	446 215	423 690
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(68 700)	22 525
	Total des fonds propres (situation nette)	579 515	648 215
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	579 515	648 215
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		40 000
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		40 000
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 328	27 021
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	73 935	75 841
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	222 735	205 787
	Produits constatés d'avance	577 191	1 006 070
	Total des dettes (1)	899 188	1 314 720
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 478 703	2 002 934
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	899 188	907 215
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	53 123	50 725
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	132	4 703
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	25 596	35 837
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	153 100	182 291
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	10 185	26 295
	Mécénats	201 350	90 763
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	557 456	388 104
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		8 216
	Utilisations des fonds dédiés	40 000	80 000
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	2 445	3 244
Total des produits d'exploitation		1 043 387	870 176
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		6 542
	Variation de stocks	1 650	(1 840)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	315 285	249 260
	Aides financières	270 380	102 560
	Impôts, taxes et versements assimilés	7 068	10 843
	Salaires	389 551	343 152
	Cotisations sociales	129 285	108 691
	Dotation aux amortissements et dépréciations	4 218	371
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		40 000
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	775	
	Autres charges	1 452	1 355
Total des charges d'exploitation		1 119 665	860 935
RESULTAT D'EXPLOITATION		(76 278)	9 242

Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(76 278)	9 242
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	8 812	8 515
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		8 812	8 515
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER		8 812	8 515
RESULTAT COURANT avant impôts		(67 467)	17 757
	Produits exceptionnels		14 655
	Charges exceptionnelles		8 421
RESULTAT EXCEPTIONNEL			6 234
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		1 233	1 466
TOTAL DES PRODUITS		1 052 199	893 347
TOTAL DES CHARGES		1 120 899	870 822
EXCEDENT ou DEFICIT		(68 700)	22 525
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		8 100	7 500
TOTAL		8 100	7 500
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		8 100	7 500
TOTAL		8 100	7 500

Informations générales

Les Petites Cantines est un réseau non lucratif de cantines de quartier, où les convives s'accueillent et se rencontrent au travers de repas durables, participatifs et à prix libre, pour tisser des relations de qualité et contribuer à la construction d'une société fondée sur la confiance. Il s'appuie sur l'entraide et l'intelligence collective.

Les principes d'action de l'association sont :

- Réunir autour du projet des parties prenantes complémentaires : acteurs de l'immobilier, acteurs sociaux, collectivités locales, acteurs de l'alimentation durable, acteurs privés, et bien sûr avant tout les habitants, notamment les habitants isolés ;
- Cibler des quartiers à forte mixité sociale, et éviter l'essaimage du concept par l'uniformisation : chaque cantine doit être à l'image de son quartier, ce qui nécessite une certaine autonomie locale (principe de subsidiarité) ;
- Toujours tout tester à petite échelle avant d'investir, privilégier la simplicité et la proximité ;
- Clé de la réussite du projet, la qualité de la formation des équipes (maîtres de maison, administrateurs) est au cœur de la stratégie de développement du réseau ;
- Tous les bénéfices sont réinvestis dans la structure, au service de l'intérêt général (transparence et gouvernance partagée) ;
- Mesurer l'impact social et se recentrer sans cesse sur notre cœur de métier et de mission : le lien de proximité.

Fait majeur de l'exercice

L'exercice 2025 a été marqué par la mise en œuvre de travaux de développement et de structuration des outils numériques de l'association, incluant notamment des prestations d'accompagnement, d'analyse et de pilotage.

Les charges engagées dans ce cadre expliquent en grande partie le déficit constaté sur l'exercice.

Ces engagements résultent d'une décision de gestion validée et suivie par le Conseil d'administration.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 478 703** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 052 199** euros et un total **charges** de **1 120 899** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-68 700** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

- Suppression des transferts de charges (poste 79) ;
- Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un évènement majeur et inhabituel ;
- Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Mode d'amortissement	Durée
Matériel industriel	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire	3 à 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Cotisations

Les cotisations ont été comptabilisées en tenant compte des appels de cotisations envoyés.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	1 358					1 358
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 358					1 358
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 386				1 098	1 288
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 386				1 098	1 288	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations	1000		10 000			11 000
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 000		10 000			11 000	
TOTAL		4 744		10 000		1 098	13 646

Amortissements

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			1355	1031	1 098	1 288
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			1 355	1 031	1 098	1 288
TOTAL				1 355	1 031	1 098	1 288

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	32 254	32 254	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	5 163	5 163	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	108	108	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	479 530	479 530	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	179 332	179 332	
	Charges constatées d'avance	6 062	6 062	
TOTAL DES CREANCES		702 449	702 449	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	25 328	25 328		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	37 596	37 596		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	30 598	30 598		
	Impôts sur les bénéfices	2 678	2 678		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 062	3 062		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	222 735	222 735		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	577 191	577 191		
TOTAL DES DETTES		899 188	899 188		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients	30 173	48 962	(18 790) -38,38
Autres créances	92 000	406 865	(314 865) -77,39
TOTAL	122 173	455 827	(333 655) -73,20

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 542	7 800	742	9,52
Dettes fiscales et sociales	48 197	31 999	16 198	50,62
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	56 739	39 799	16 941	42,57

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			6 062
CCA - Make Sense		2067	
CCA - Séminaire 2026		1434	
CCA - Strikingly		1347	
CCA - Cotisation CRESS 2026		520	
CCA - Notion		311	
CCA - Hiboutik		263	
CCA - Yousign		119	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			6 062

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			577 191
PCA - Région Ile de France 2025-2027		350 000	
PCA - Fondation du Domicile		65 000	
PCA - Fondation Métro		40 000	
PCA - Auchan et Henkel		25 299	
PCA - The Good Company		20 000	
PCA - Fondation de France		17 000	
PCA - Accompagnement LPC Sartrouville		15 000	
PCA - Fondation Auchan		25 000	
PCA - Fonds de dotation RPP		8 891	
PCA - Institut Olga Triballa		5 000	
PCA - AFNIC		5 000	
PCA - SAS Fructis		1000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			577 191

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires. Ils concernent principalement des subventions.

En cas de financement pluriannuel, l'étalement du produit sur la période est réalisé par les produits constatés d'avance.

En cas de report d'actions sur le ou les exercices futurs, un fond dédié est constaté.

Cette méthode a été choisie afin de traduire la réalité des engagements à la clôture, même ceux non acquis.

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06

	Fonds propres clôture 31/12/20	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/20
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	202 000				202 000
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	423 690	22 525			446 215
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	22 525	(22 525)		68 700	(68 700)
Situation nette	648 215			68 700	579 515
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	648 215			68 700	579 515

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/20	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/20	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense a cours des deux derniers exercic
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org							
Fondation de France	40 000		40 000				
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	40 000		40 000				

Notes sur le compte de résultat

Ventilation des produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des produits d'exploitation	Montant	Taux
Cotisations	53 123	5%
Ventes de biens	132	0%
Ventes de prestations de service	25 596	2%
Subventions d'exploitation	153 100	15%
Dons	10 185	1%
Mécénats	201 350	19%
Contributions financières	557 456	53%
Utilisation des fonds dédiés - contributions financières	40 000	4%
Autres produits	2 445	1%
TOTAL	1 043 387	100%

Ventilation des subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
FSE	69 982	46%
Ministère de l'Agriculture	49 000	32%
Préfète de la Région Auvergne Rhône Alpes	26 118	17%
Aides - Apprentissage	8 000	5%
TOTAL	153 100	100%

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du mécénat

Le mécénat de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des subventions	Montant	Taux
Auchan et Henkel	136 650	68%
Fonds de dotation - Métro	40 000	20%
Fonds de dotation - Sauvons nos restos	18 000	9%
SAS Michel et Augustin	6 700	3%
TOTAL	201 350	100%

Ventilation des contributions financières

Les contributions financières de l'exercice se ventilent de la manière suivante :

Nature des contributions financières	Montant	Taux
Fondation de France	160 000	28%
GDSV	150 000	27%
Klésia	76 794	14%
Fondation du domicile	60 000	11%
Fondation Auchan	32 505	6%
AFNIC	19 500	3%
Caisses de Retraite	16 667	3%
Mir Vaisselle	10 000	2%
Fondation Made For All	10 000	2%
Fondation pour un monde Nouveau	10 000	2%
Marie SAS	8 000	2%
CJD	2 000	1%
Festin Faure	1 000	1%
Groupe La Poste	990	0%
TOTAL	557 456	100%

Rémunération et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés

En l'application de l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés en 2025 n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 4 884 € en 2025.

Effectif

Notes sur le compte de résultat

L'effectif au 31 décembre 2025 est de 9 salarié(e)s.

Contributions volontaires en nature

- **Bénévolat** : L'association a bénéficié de 680 heures de bénévolat. L'heure est estimée à 11,88 €, soit une valorisation globale de 8 100 €.

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 STE-FOY-LES LYON

